



Rapport annuel 2022 relatif au prix et à la qualité
du service public de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés

SOMMAIRE

1^{ERE} PARTIE LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
1-LE TERRITOIRE DESSERVI ET LES COMPETENCES	5
1.1 <i>Le territoire desservi</i>	5
1.2 <i>Les compétences</i>	6
2-LA PREVENTION DES DECHETS	6
2.1 <i>Indice de réduction des déchets par rapport à 2010</i>	6
2.2 <i>Communication</i>	7
2.3 <i>Les actions de prévention des déchets</i>	7
3-ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS.....	8
3.1 <i>Organisation de la collecte et pré-collecte</i>	8
3.2 <i>Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire (hors déchèteries)</i>	9
3.3 <i>Les déchèteries</i>	10
3.3.1 <i>Horaires d'ouvertures</i>	10
3.3.2 <i>Fréquentation</i>	11
3.3.3 <i>Accueil des professionnels</i>	12
4-BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS	12
4.1 <i>Les déchets ménagers</i>	12
4.2 <i>Les recyclables : emballages, papiers et verre</i>	12
4.3 <i>Les déchets verts en porte à porte</i>	13
4.4 <i>Les marchés municipaux</i>	13
4.5 <i>Les textiles</i>	13
4.6 <i>Les déchèteries</i>	13
5 LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION.....	19
5.1 <i>Localisation des unités de traitement existantes</i>	19
5.2 <i>Capacités de traitement des unités de traitement</i>	20
5.3 <i>Les repreneurs des matières valorisables issues du tri sélectif</i>	20
6 LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN	21
6.1 <i>Tonnages valorisés</i>	21
6.2 <i>Détail des tonnages de déchets issus de la collecte sélective et des recettes associées</i>	21
6.3 <i>Taux global de valorisation</i>	23
6.4 <i>Refus de tri et performance</i>	24
2^{EME} PARTIE LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	26
1 MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS.....	27
1.1 <i>Les modes de gestion</i>	27
1.2 <i>Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises</i>	27
2 BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT.....	29
2.1 <i>Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service et les produits</i>	29
2.2 <i>Coût brut et coût aidé ramené à l'habitant</i>	34
2.3 <i>Coût brut et coût aidé ramené à la tonne</i>	36
2.4 <i>Le financement du service public</i>	38

Les faits marquants de l'année 2022

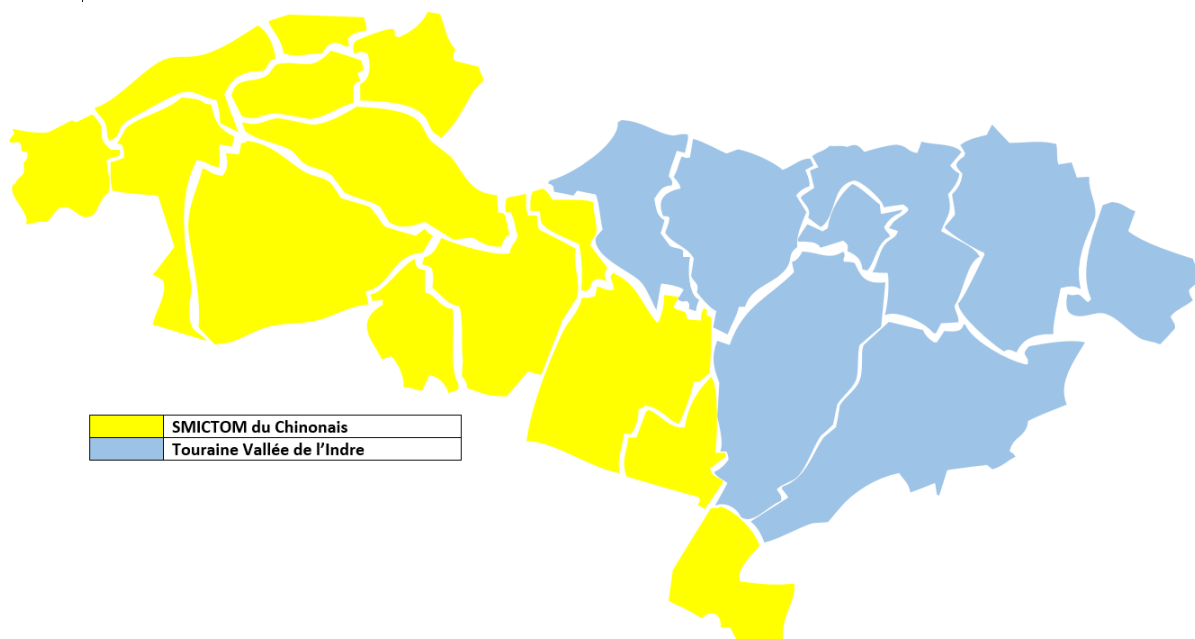
- Deuxième étape de l'augmentation de la TGAP de 30 €/t à 40 €/t
- Passage à l'extension des consignes de tri au 31 décembre 2022 et conteneurisation de la collecte sélective
- Renouvellement du contrat de collecte du verre
- Renouvellement du contrat de gardiennage des déchèteries d'Esves et Saint Branchs ainsi que du traitement des déchets issus de ces déchèteries

1^{ERE} PARTIE LES INDICATEURS TECHNIQUES

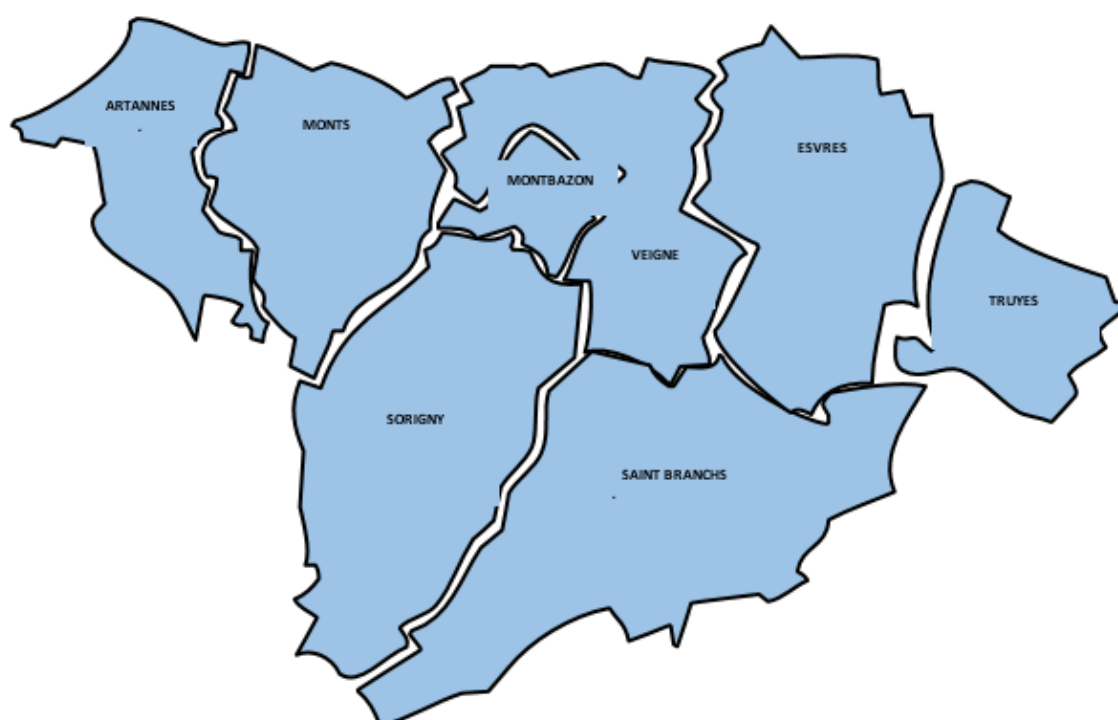
1-Le territoire desservi et les compétences

1.1 Le territoire desservi

La Communauté de communes exerce la compétence « déchets » sur l'ensemble de son territoire, néanmoins la gestion technique de la partie ouest (18 232 habitants) est déléguée au SMICTOM du Chinonais.



TERRITOIRE DESSSERVI : 36 091 habitants



1.2 Les compétences

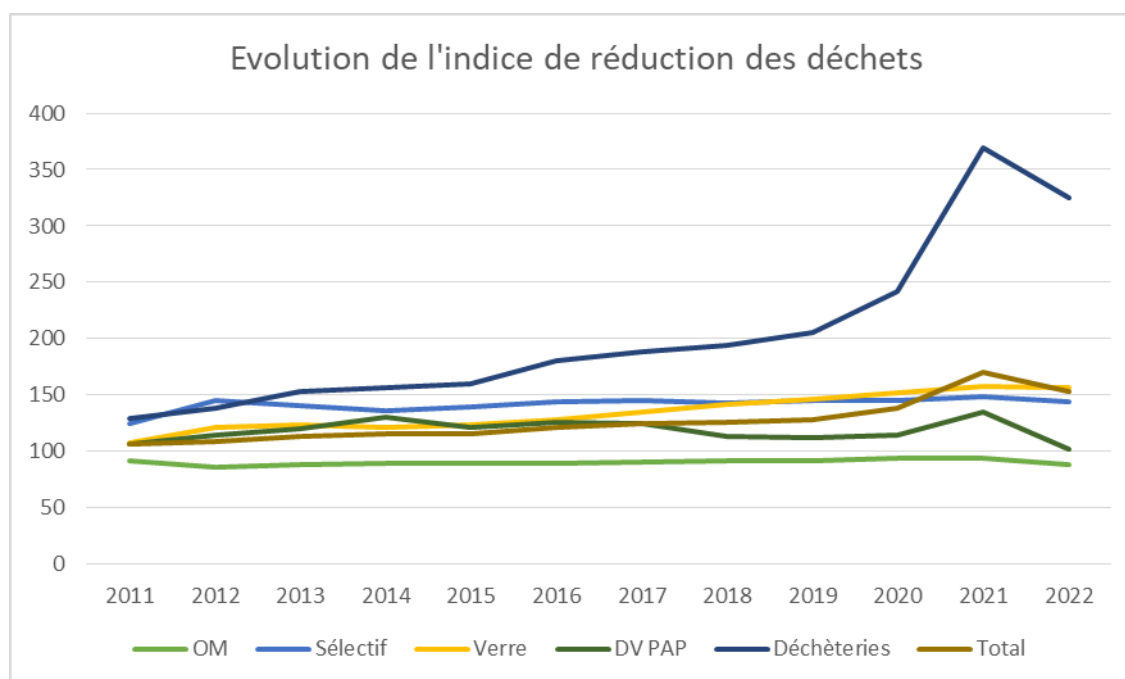
- collecte des ordures ménagères,
- collecte des déchets recyclables,
- collecte en déchèterie,
- traitement.

2-La prévention des déchets

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

L'indice de réduction des déchets est calculé comme suit :

- le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100,
- l'indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de 2010.



	2010	2021	2022	Evolution 2021-2022	Evolution 2010-2022
Ordures ménagères	100	94	89	-6%	-11%
Sélectif	100	149	144	-3%	44%
Verre	100	158	156	-1%	56%
Déchets verts PàP	100	135	102	-24%	2%
Déchèteries	100	370	325	-12%	225%
Total des déchets	100	170	153	-10%	53%

L'analyse de l'évolution de l'indice de réduction montre :

- une baisse de la production d'ordures ménagères et ce malgré l'évolution de la population ;
- une légère baisse du tri sélectif ;
- une stagnation du tri du verre ;
- un ralentissement dans les dépôts en déchèteries ;
- une baisse de la production de déchets sur le territoire.

2.2 Communication

Touraine Vallée de l'Indre met en œuvre divers moyens d'information à destination des usagers du territoire :

- animations en milieu scolaire : les collèges et écoles du territoire sollicitent l'animateur environnement. Le contenu pédagogique est adapté en fonction du cycle concerné. Il s'agit d'ateliers sur le thème de la reconnaissance des matières et du tri des emballages, le recyclage, la réduction des déchets et le gaspillage alimentaire ;
- information grand public : édition d'un guide du tri, refonte du guide de compostage, actualisation des pages internet dédiées, organisation de réunions et ateliers avec Nature Environnement ;
- communication en porte à porte : lorsque des problèmes ponctuels sont identifiés tant chez les particuliers que chez les professionnels, l'animateur se déplace pour rappeler et expliquer les consignes de tri ;
- permanences du vendredi matin : lorsque les particuliers viennent retirer leurs bacs et composteurs, l'animateur leur distribue les guides édités par la Communauté de communes et leur rappelle les consignes de tri.

Touraine Vallée de l'Indre accompagne les organisateurs de manifestations (brocantes, courses à pied, triathlon, festivals...) dans la gestion de leurs déchets, dimensionnement du dispositif de gestion des déchets de la manifestation et prêt des bacs de tri sélectif.

Touraine Vallée de l'Indre est notamment chargée de la gestion des déchets du festival Terres du Son.

2.3 Les actions de prévention des déchets

2.3.1 Le compostage

La fraction fermentescible des ordures ménagères représente 20 à 30 % du poids de la poubelle traditionnelle.

Touraine Vallée de l'Indre accompagne le tri à la source par :

- la pratique du compostage individuel (1 952 composteurs sur le territoire),
- la pratique du compostage collectif de quartier ou en pied d'immeuble (3 composteurs).

Touraine Vallée de l'Indre propose des composteurs de 320 litres au tarif de 10 € TTC. Leur distribution est accompagnée d'un guide du compostage.

	2021	2022	Variation
Nombre de composteurs vendus	202	239	18 %

Au total, 2 191 composteurs sont installés sur le territoire, soit un taux d'équipement de 14,6 % des foyers.

2.3.2 La mise en place d'un espace ré-emploi sur la déchèterie de Sorigny

La déchèterie de Sorigny dispose d'un local de 62 m², destiné à stocker les objets ré-utilisables.

Le tri est réalisé par les agents de la déchèterie, préalablement formés par Emmaüs. Les objets ainsi collectés sont acheminés chez Emmaüs à Esvres-sur-Indre.

2.3.3 Le projet de ressourcerie

Touraine Vallée de l'Indre accompagne le projet de ressourcerie porté par l'association Vire.

2.3.4 L'opération STOP PUB

Touraine Vallée de l'Indre met à disposition des habitants des autocollants STOP PUB afin de limiter la quantité de papiers à recycler annuellement.

3-Organisation de la collecte des déchets

3.1 Organisation de la collecte et pré-collecte

3.1.1 La collecte des ordures ménagères

La collecte est effectuée, en porte à porte, une fois par semaine sur l'ensemble du territoire. Les ordures ménagères sont collectées dans le contenant fourni par la collectivité, un bac roulant noir dont la taille dépend de la composition du foyer :

- bac roulant 140 L : foyer de 1 à 4 personnes,
- bac roulant 240 L : foyer de 5 à 7 personnes,
- bac roulant 360 L : foyer au-delà de 7 personnes,
- bac roulant 770 L : point de regroupement, gros producteurs.

3.1.2 La collecte des emballages recyclables et papiers

Les flux d'emballages ménagers et de papiers d'écriture recyclables sont présentés en flux mélangés.

La collecte est effectuée, en prestation de service par COVED, en porte à porte, une fois par semaine. Deux types de contenants sont autorisés : principalement les sacs fournis par Touraine Vallée de l'Indre (disponibles en mairie et au siège de la Communauté de communes), et des bacs roulants 120 L sur les communes de Saint-Branches, Montbazou et Veigné.

3.1.3 Le verre

Le verre est collecté en colonnes d'apport volontaire aériennes (76) et enterrées (34) en prestation de service confiée à COVED.

3.1.4 Les déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux est effectuée en porte à porte, par COVED, uniquement sur les communes de Montbazou, Monts et Veigné, et ce, 36 fois par an selon un calendrier défini. Deux types de contenants sont autorisés : bacs de 120 L à 240 L. Chaque foyer peut présenter lors de la collecte au maximum 2 bacs de 240 L.

3.1.5 Les déchets des marchés municipaux

La collecte des déchets des marchés municipaux est prise en charge par la Communauté de communes depuis 2011. Elle concerne les marchés de Montbazou, Veigné, Esvres et Monts. Elle est réalisée en prestation de service par COVED.

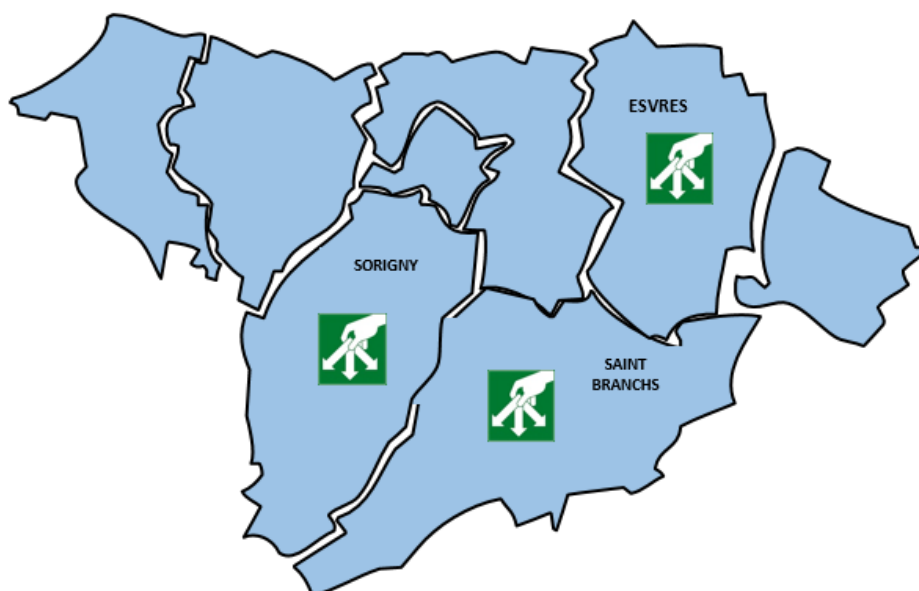
3.2 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire (hors déchèteries)

	 VERRES	 TEXTILES CHAUSSURES
Type de contenants	Colonne aérienne ou enterrée	Colonne
Nombre de contenants	108	21
Ratio/habitant	1 pour hab	1 pour hab

3.3 Les déchèteries

Touraine Vallée de l'Indre gère trois déchèteries.

Localisation des déchèteries



3.3.1 Horaires d'ouvertures

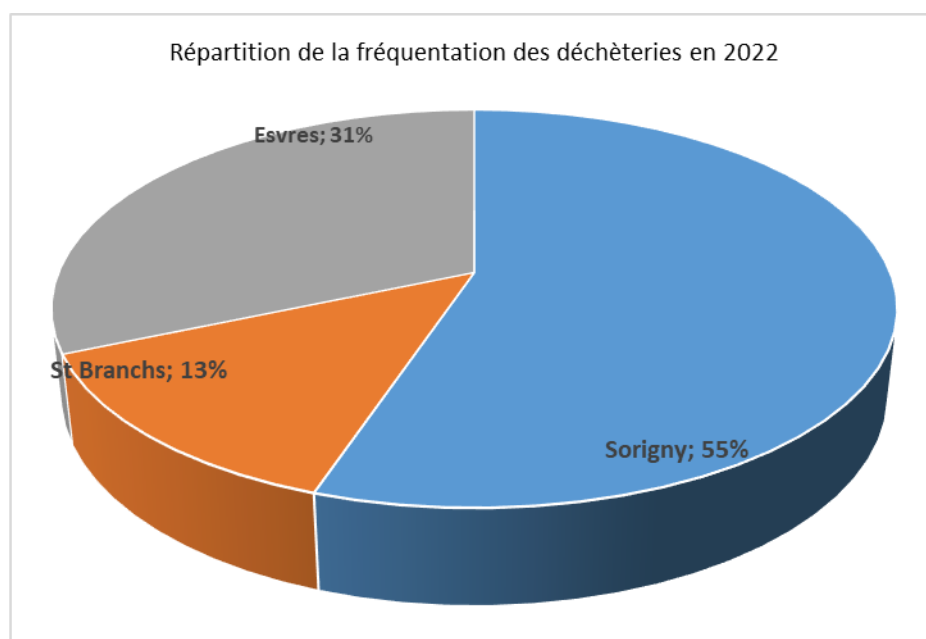
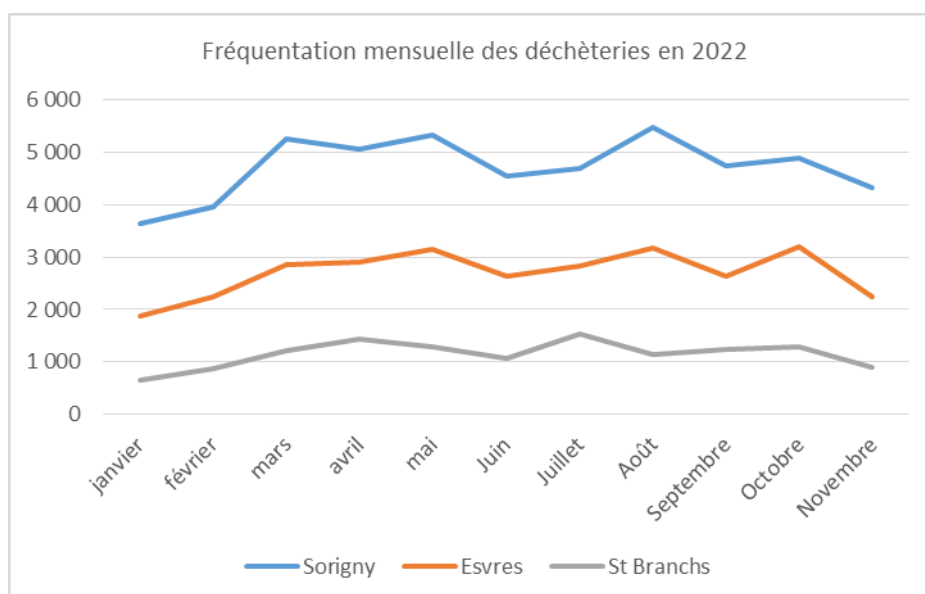
	Esvres sur Indre	Saint Branches	SORIGNY
Lundi	8h30- 12h00 14h00 - 17h 30	Fermé	8h30- 12h00 14h00 - 17h 30
Mardi	Fermé	8h30- 12h00 14h00 - 17h 30	8h30- 12h00 14h00 - 17h 30
Mercredi	8h30- 12h00 14h00- 17h 30	Fermé	8h30- 12h00 14h00 - 17h 30
Jeudi	8h30- 12h00 14h 00- 17h 30	Fermé	8h30- 12h00 14h00 - 17h 30
Vendredi	Fermé	8h30- 12h00 14h00 - 17h 30	8h30- 12h00 14h00 - 17h 30
Samedi	8h30- 12h00 14h 00- 17h 30	8h30- 12h00 14h00 - 17h 30	8h30- 12h00 14h00 - 17h 30

La déchèterie de Sorigny est également accessible aux habitants de Sainte-Catherine-de-Fierbois et Villeperdue.

3.3.2 Fréquentation

Nombre de passages par site et par an.

	2021	2022	Variation
Esvres	34 049	31 567	-7,3%
St-Branchs	15 383	13 424	-12,7%
Sorigny	55 968	55 353	-1,1%
Total	105 400	100 344	-4,8%



3.3.3 Accueil des professionnels

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les professionnels sont acceptés sur les 3 déchèteries. Seuls les déchets suivants sont acceptés avec dépôts payants pour certains :

- cartons : gratuit
- ferrailles : gratuit
- tout-venant : 18 €/m³
- gravats : 20 €/m³
- bois : 25 €/m³
- végétaux : 8 €/m³

	2021	2022	Variation
Nombre de PRO dotés de badges	377	423	12%
Total Recettes	11 914 €	15 142 €	27%

4-Bilan de la collecte des déchets

4.1 Les déchets ménagers

	2021	2022	Variation
Tonnage collecté (t)	6 895	6 504	- 5,7%
Ratio (kg/hab/an)	195	180	-7,6%
Moyenne nationale (kg/an/hab)		254	

4.2 Les recyclables : emballages, papiers et verre

Emballages et papiers

	2021	2022	Variation
Tonnage collecté (t)	1 814	1 756	-3,2%
Ratio (kg/hab/an)	51	49	- 3,9%

Verre

	2021	2022	Variation
Tonnage collecté (t)	1 603	1 552	-3,2%
Ratio (kg/hab/an)	45	43	-4,4%

Total recyclables

	2021	2022	Variation
Tonnage collecté (t)	3 417	3 308	-3,2%
Ratio (kg/hab/an)	96	92	-4,2%
Moyenne nationale (kg/hab/an)		109	

4.3 Les déchets verts en porte à porte

	2021	2022	Variation
Tonnage collecté (t)	2 500	1 893	-24%
Ratio (kg/hab/an)	136	99	-27%

4.4 Les marchés municipaux

	2021	2022	Variation
Tonnage collecté (t)	35	34	-3%

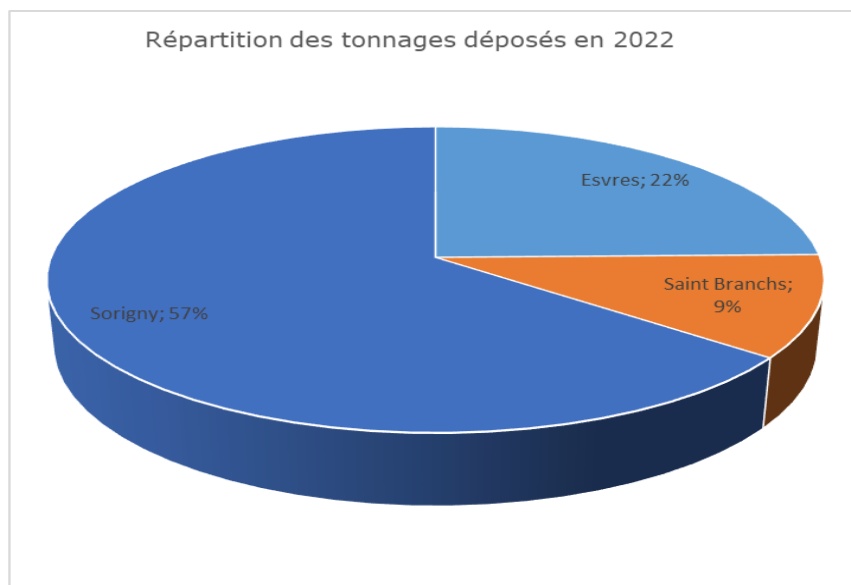
4.5 Les textiles

	2021	2022	Variation
Points de collecte	19	19	-
Bornes installées	21	21	-
Quantité collectée (t)	131	125	-5%

4.6 Les déchèteries

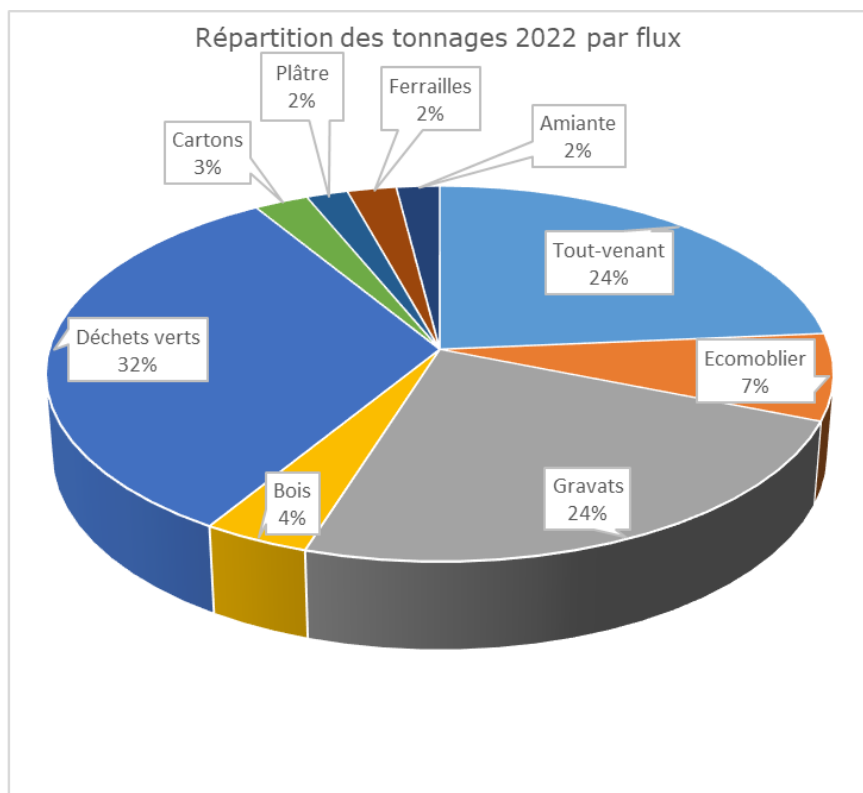
4.6.1 Récapitulatif des tonnages collectés en déchèterie

	Esvres	Saint Branchs	Sorigny	2021	2022	Variation
Tout-venant	600	303	988	2 689	1 891	-30%
Ecomobiler	189	93	406	411	688	67%
Ré-emploi	0	0	8	8	8	0%
Gravats	605	221	2 664	3 764	3 490	-7%
Bois	99	75	160	417	334	-20%
Déchets verts	825	339	1 762	3 518	2 926	-17%
Souches	0	0	159	40	159	298%
Cartons	64	35	182	282	281	-0,03%
papiers	0	0	55	92	55	-40%
Ferrailles	58	22	195	356	275	-23%
DDS	21	9	38	112	68	-39%
Eco-DDS	7	4	12	40	23	-43%
Piles	0	0	1	3	3	-67%
Amiante	51	0	0	60	51	-15%
Pneus	10	0	0	9	10	11%
DEEE	85	36	177	325	298	-8%
Plâtre	49	24	157	123	230	87%
Total	2 663	1 161	6 964	12 249	10 790	-12%



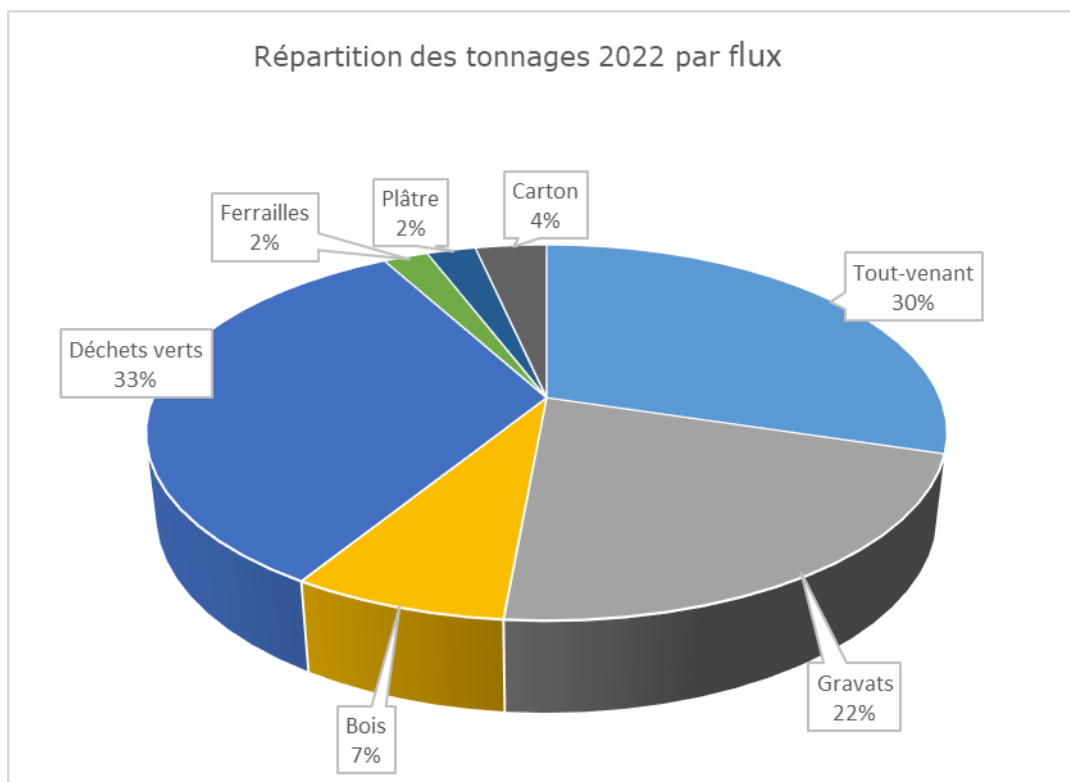
4.6.1.1 La déchèterie d'Esvres-sur-Indre

	2021	2022	Variation
Tout-venant	906	600	-34%
Eco-mobilier	119	189	59%
Gravats	875	605	-31%
Bois	162	99	-39%
Déchets verts	1 074	825	-23%
Cartons	76	64	-16%
Papiers	24	0	-
Ferrailles	85	58	-32%
DDS	33	21	-36%
Eco-DDS	13,00	7	-46%
Amiante	60	51	-15%
Pneus	9	10	11%
Plâtre	0	49	-
DEEE	83	85	2%
Total	3 519	2 663	-24%
Nb de passages	34 049	31 567	-7%
Quantité déposée/passage	103 kg	84 kg	-18%



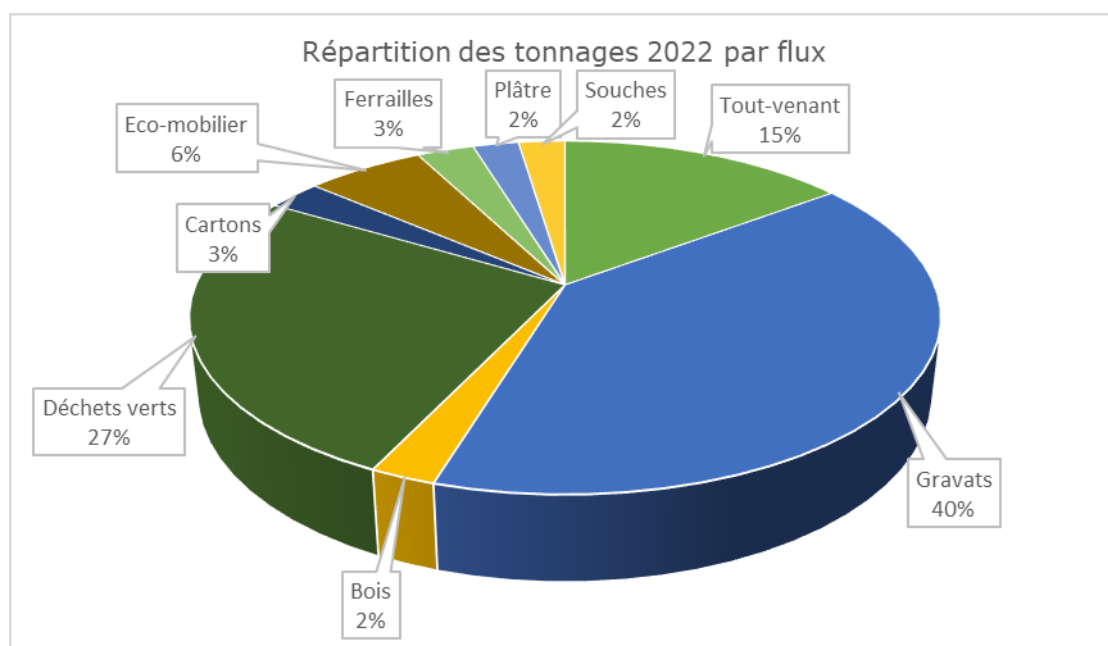
4.6.1.2 La déchèterie de Saint-Branchs

	2021	2022	Variation
Tout-venant	434	303	-30%
Eco-Mobilier	64	93	45%
Gravats	345	221	-36%
Bois	102	75	-26%
Déchets verts	445	339	-24%
Cartons papiers	44	35	-20%
Ferrailles	11	0	-100%
DDS	51	22	-57%
Eco DDS	23	9	-61%
Plâtre	5	4	-20%
DEEE	0	24	
Total	1 566	1 161	-26%
Nombre de passages	15 383	13 424	-13%
Quantité déposée par passage	102 kg	86 kg	-16%



4.6.1.3 La déchèterie de Sorigny

	2021	2022	Variation
Tout-venant	1 349	988	-27%
Eco-mobilier	228	406	78%
Ré-emploi	8	8	0%
Gravats	2 544	2 664	5%
Plâtre	123	157	28%
Bois	153	160	5%
Déchets verts	1 999	1 762	-12%
Souches	40	159	298%
Cartons	163	182	12%
Papiers	57	55	-4%
Ferrailles	220	195	-11%
DDS	56	38	-32%
EcoDDS	22	12	-45%
DEEE	200	177	-12%
Total	7 162	6 963	-3%
Nb de passages	55 968	55 353	-1%
Quantité déposée par passage	128 kg	126 kg	-2%



4.6.2 Focus sur les déchets diffus spécifiques

Les déchets diffus spécifiques (DDS) sont divisés en deux groupes :

- les DDS solides (néons, aérosols, filtres usagés, emballages souillés plastiques et emballages souillés métalliques ainsi que les peintures et produits pâteux),
- les DDS liquides (acides, bases, produits réactifs ou non identifiés, produits phytosanitaires, solvants, combustibles, huile alimentaire et de vidange).

Déchèterie d'Esves :

	DDS	Eco DDS	2022	2021	Variation
Huile alimentaire	738 kg		738	959	-23%
Huile de vidange	1 000 kg		1 000	3 000	-67%
Filtres huile	143 kg	0	143	122	17%
Acides	0	50	50	127	-61%
Bases	68 kg	30	98	495	-80%
Aérosols	479	164	643	1 248	-48%
Produits phytosanitaires	1 300	179	1 479	1 074	38%
Produits non identifiés	358	602	960	1 505	-36%
Solvants	2 502		2 502	5 318	-53%
Peintures et pâteux	5 497	5 959	11 456	18 935	-39%
Emballages souillés plastiques	4 964	47	5 011	14 713	-66%
Emballages souillés métalliques	1 566		1 566	2 106	-26%
Batteries	2 352		2 352		
Combustibles	0	62	62	139	-55%
TOTAL	20 967	7 093	27 322	49 741	-45%

Déchèterie de Saint-Branches :

	DDS	Eco DDS	2022	2021	Variation
Huile alimentaire	396		396	200	98%
huile de vidange	1 000		1 000	2 000	-50%
Filtres huile	63		63	47	34%
Acides	0	38	38	31	23%
Bases	0	28	28	27	4%
Aérosols	328	88	416	860	-52%
Produits phytosanitaires	601	109	710	319	123%
Produits non identifiés	187	111	298	167	78%
Solvants	975		975	3 462	-72%
Peintures et pâteux	2 085	3 794	5 879	11 297	-48%
Emballages souillés plastiques	2 624	52	2 676	8 965	-70%
Emballages souillés métalliques	205		205	1 950	-89%
Combustibles	0	52	52	15	
batteries	704		704		
TOTAL	9 168	4 272	13 440	29 340	-54%

Déchèterie de Sorigny :

	DDS	Eco DDS	2022	2021	Variation
Huile alimentaire	1 500		1 500	1 770	-15%
Huile de vidange	2 000		2 000	6 000	-67%
Filtres huile	86	177	263	508	-48%
Acides	70	56	126	260	-52%
Bases	402	21	423	927	-54%
Aérosols	2 411	93	2 504	2 664	-6%
Produits phytosanitaires	801	311	1 112	2 320	-52%
Produits non identifiés	5 905	185	6 090	10 498	-42%
Solvants	617	0	617	860	-28%
Peintures et pâteux	4 473	10 994	15 467	28 650	-46%
Emballages souillés plastiques	7 371	102	7 473	18 918	-60%
Emballages souillés métalliques	2 893	0	2 893	6 920	-58%
Batteries	678		678	0	
Extincteurs	176		176	0	
Combustibles	76	68	144	254	-43%
Bouteilles de gaz	206		206	0	
TOTAL	29 665	12 007	41 672	80 549	-48%

En septembre 2020, la filière Eco-DDS a été mise en place sur les trois déchèteries. Eco-DDS traite uniquement les déchets chimiques provenant des ménages.

En 2022 la filière Eco-DDS a permis de détourner 24 tonnes du circuit classique sur les trois déchèteries et d'économiser 26 527 €.

Les déchets diffus spécifiques suivent des filières de valorisation adaptées :

- les piles via la filière COREPILE
- les radiographies via le partenariat avec Pharmaciens sans Frontières 37

	2021	2022	Variation
Piles	3 015 kg	3 000	-0,5%
Radiographies	425 kg	420	-1%

5 Le traitement des déchets : organisation

5.1 Localisation des unités de traitement existantes

5.1.1 Des déchets collectés en porte à porte ou point d'apport volontaire

Type de déchet	Lieu de traitement
Déchets ménagers	Enfouissement au centre de Sonzay
Recyclables secs	Centre de tri de Seiches sur Le Loir
Déchets verts	Plateforme de compostage de Chanceaux-près-Loches
Déchets des marchés	Enfouissement au centre de Chanceaux-près-Loches

5.1.2 Des déchets collectés en déchèteries

5.1.2.1 Déchèteries d'Esves et Saint-Branchs

Type de déchet	Lieu de traitement
Tout-venant	Centre d'enfouissement de Sonzay
Gravats	Carrières de Luché La Ville aux Dames
Bois	ECOSYS Saint Pierre des Corps
Déchets verts	ECOSYS Saint Pierre des Corps
Cartons	Centre de tri de Montlouis
Ferrailles	Menut Saint-Pierre-des-Corps
Plâtre	Eco granulats Villedomer
Amiante	Centre d'enfouissement Montmirail
DDS	PROTEC Nouâtre

5.1.2.2 Déchèterie de Sorigny

Type de déchet	Lieu de traitement
Tout-venant	Centre d'enfouissement de Sonzay
Gravats	Centre d'enfouissement de Sonzay
Plâtre	Eco granulats Villedomer
Bois	Ecosys Saint Pierre des Corps
Déchets verts	Ecosys Saint Pierre des Corps
Cartons	Centre de tri SUEZ Montlouis
Papiers	Centre de tri SUEZ Montlouis
Ferrailles	Centre de tri SUEZ de Montlouis
DDS	PROTEC Nouâtre

5.1.3 Les filières

Type de déchet	Filière
DEEE	Eco-système
DDS des ménages	Eco-DDS
Piles	COREPILE
Pneus	Aliapur
Mobilier	Eco-Mobilier

5.2 Capacités de traitement des unités de traitement

Le centre de tri COVED situé à Seiches sur Le Loir peut accueillir 6 000 t/an d’emballages ménagers et de papiers recyclables en mélange.

Le centre de stockage SUEZ situé à Sonzay a une capacité de 150 000 t/an. Seuls les déchets considérés comme ultimes y sont envoyés.

5.3 Les repreneurs des matières valorisables issues du tri sélectif

Matériau	Repreneur
Acier	ARCELOR MITTAL (La Plaine Saint Denis 93)
Aluminium	AFFIMET (Compiègne 60)
Briques alimentaires	REVIPAC (Turckheim 68)
Bouteilles et flacons plastiques clairs et foncés	VALORPLAST (Paris 75)
Emballages ménagers recyclables	PALM (Descartes 37)
Carton 1.05	PALM (Descartes 37)
Verre	SAINT GOBAIN (Crouy 02)
Papiers	NORSKE (Gobley 88)
Flux développement	CITEO

6 Le traitement des déchets : bilan

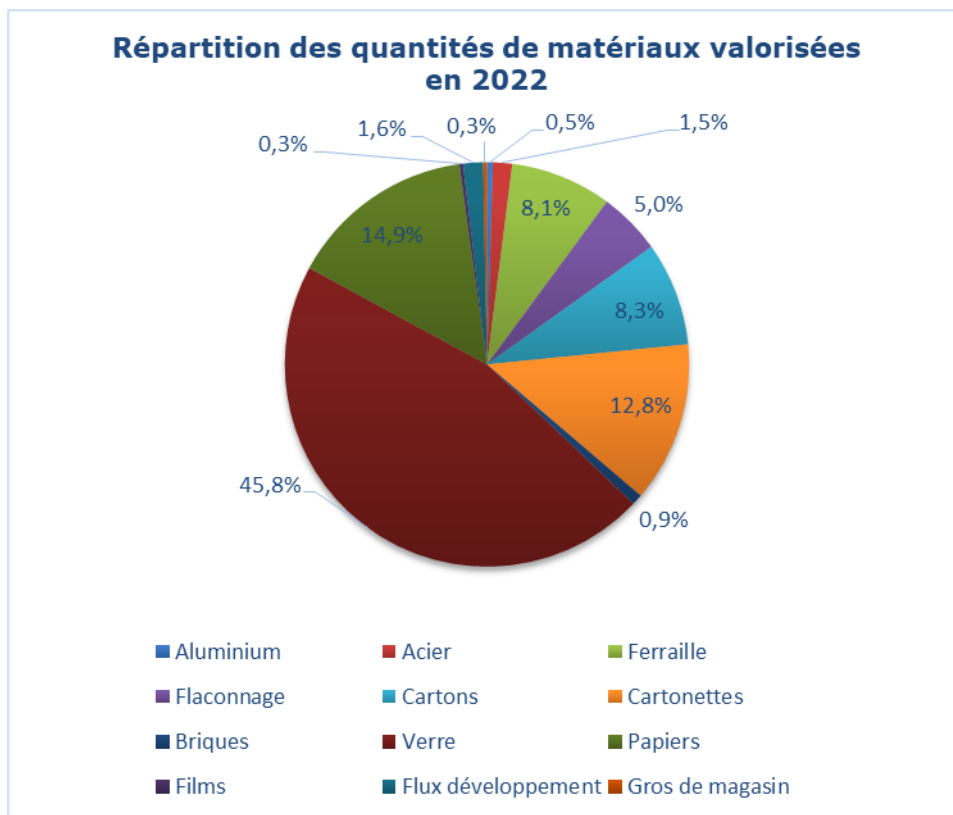
6.1 Tonnages valorisés

	2021	2022	Variation
Emballages	664	775	17%
Verre	1603	1552	-3%
DV Pap	2500	1893	-24%
DV déch et souches	3558	3085	-13%
Apports directs	137	69	-50%
Ferraille	355	275	-23%
Cartons	282	281	0%
Gravats	3764	3490	-7%
Plâtre	123	230	87%
Piles	3	3	0%
Radio	0,425	0,42	-1%
Pneus	9	10	11%
Textiles	131	125	-5%
Papiers	544	505	-7%
Bois	417	334	-20%
DEE	325	298	-8%
Eco-mobilier	411	688	67%
Ré-emploi	8	8	0%
DDS	152	91	-40%
Total	14 986	13 712	-9%

6.2 Détail des tonnages de déchets issus de la collecte sélective et des déchèteries et des recettes associées

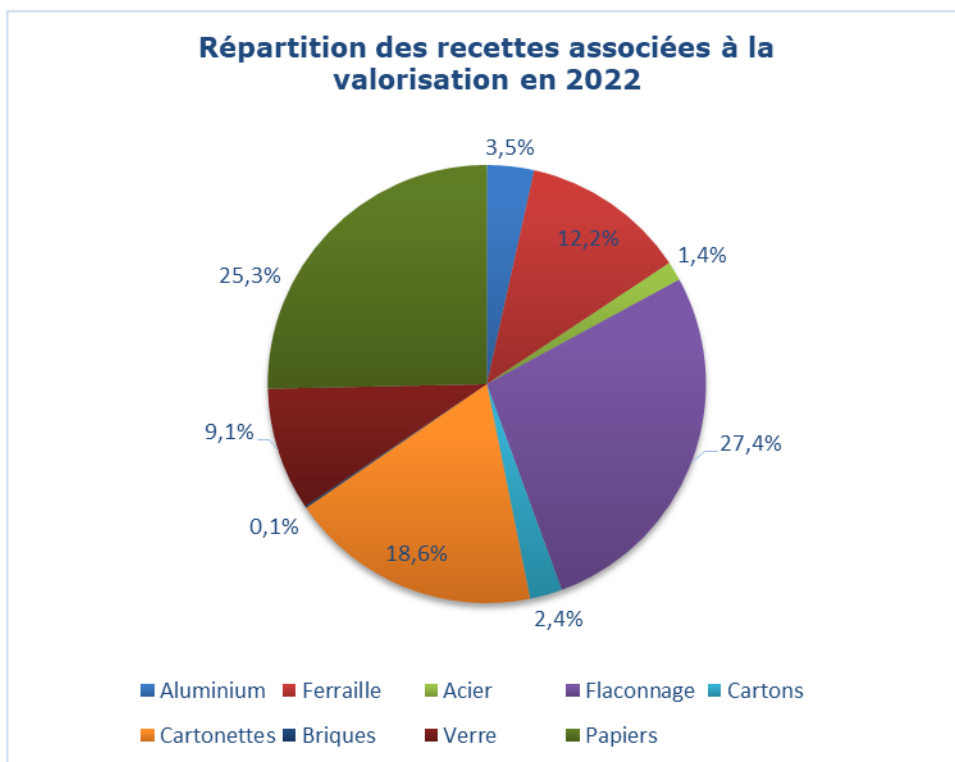
	2021	2022	Variation
Aluminium	5 t	16 t	220%
Acier	70 t	52 t	-26%
Ferraille	355 t	275 t	-23%
Flaconnage	174 t	169 t	-3%
Cartons	282 t	281 t	-0,4%
Cartonnettes	366 t	435 t	19%
Briques	49 t	29 t	-41%
Verre	1 603 t	1 552 t	-3%
Papiers	544 t	505t	-7%
Films	-	10 t	
Flux développement	-	54 t	
Gros de magasin	-	10 t	
TOTAL	3 448 t	3 388 t	-2%

Le passage, en mai 2022, au centre de tri de Seiches sur le Loir, a permis de trier de nouveaux flux : les films, le flux développement et le gros de magasin. Jusqu'à présent, les films et le flux développement étaient considérés comme des refus de tri.



	2021	2022	Variation
Aluminium	3 984 €	13 500 €	239%
Ferrailles	44 253 €	47 385 €	7%
Acier	10 922 €	5 493 €	-50%
Flaconnage	43 967 €	106 286 €	142%
Cartons	18 382 €	9 260 €	-50%
Cartonnettes	51 020 €	72 290 €	42%
Briques	494 €	508 €	3%
Verre	26 782 €	35 280 €	32%
Papiers	38 768 €	98 433 €	154%
Total	238 572 €	388 435 €	63%

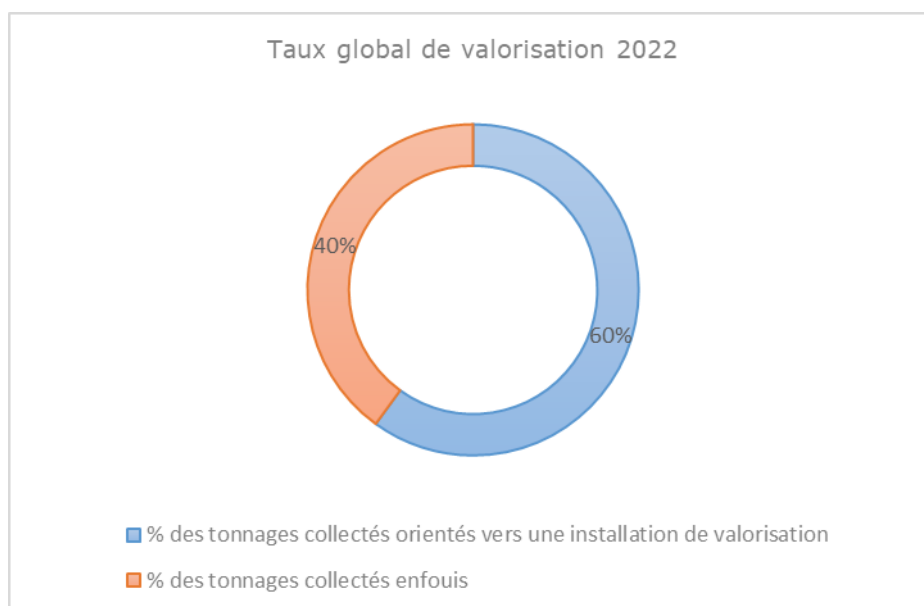
L'augmentation conséquente des recettes est liée à l'augmentation des cours des matières.

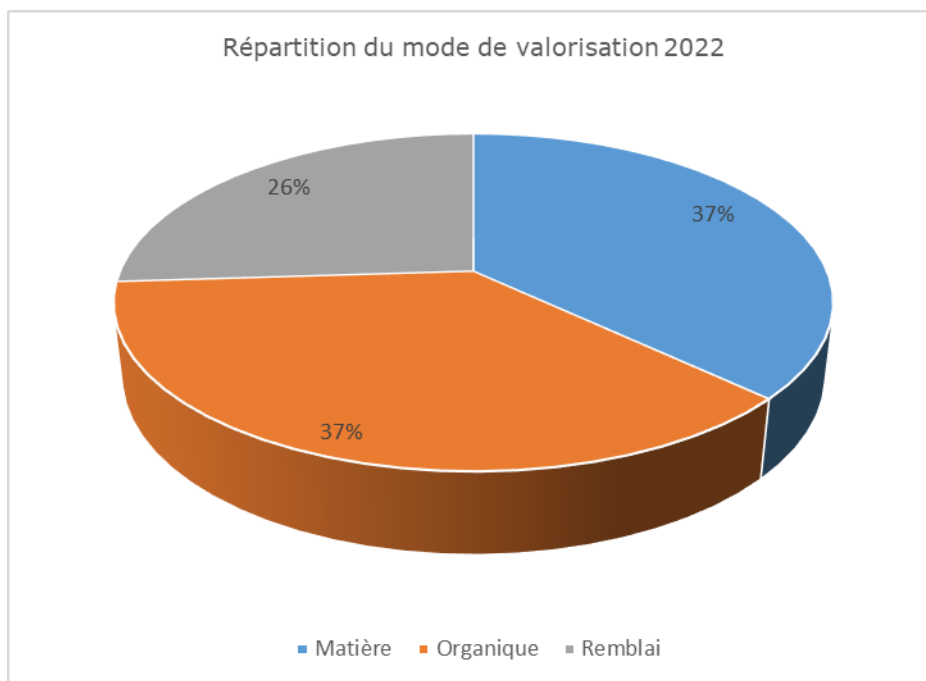


6.3 Taux global de valorisation

Le taux global de valorisation correspond au rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale des déchets générés.

Le taux global de valorisation 2022 est de 60 %, la loi de transition énergétique fixe un objectif de 65% pour 2025 : la mise en place des filières Eco-DDS et ECO-mobilier sur les trois déchèteries, l’extension des consignes de tri vont permettre d’améliorer le taux de valorisation.





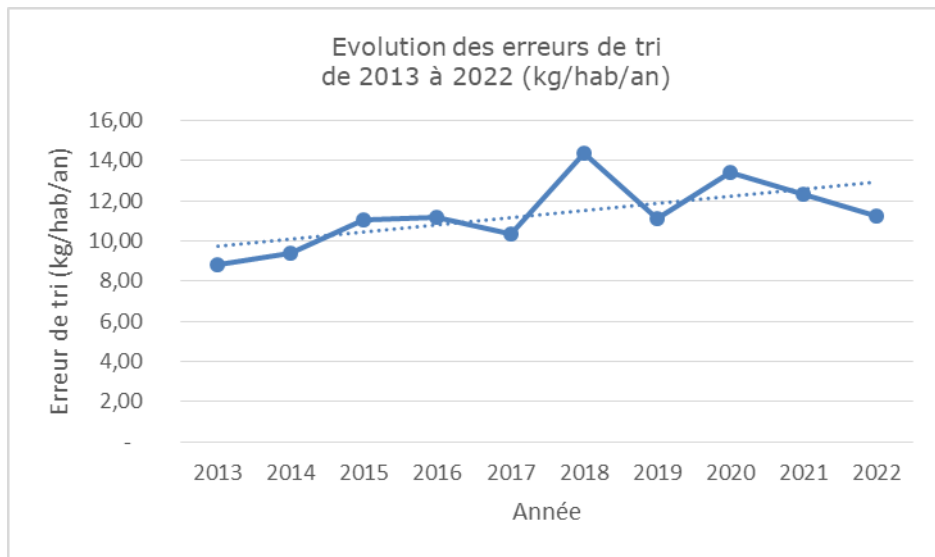
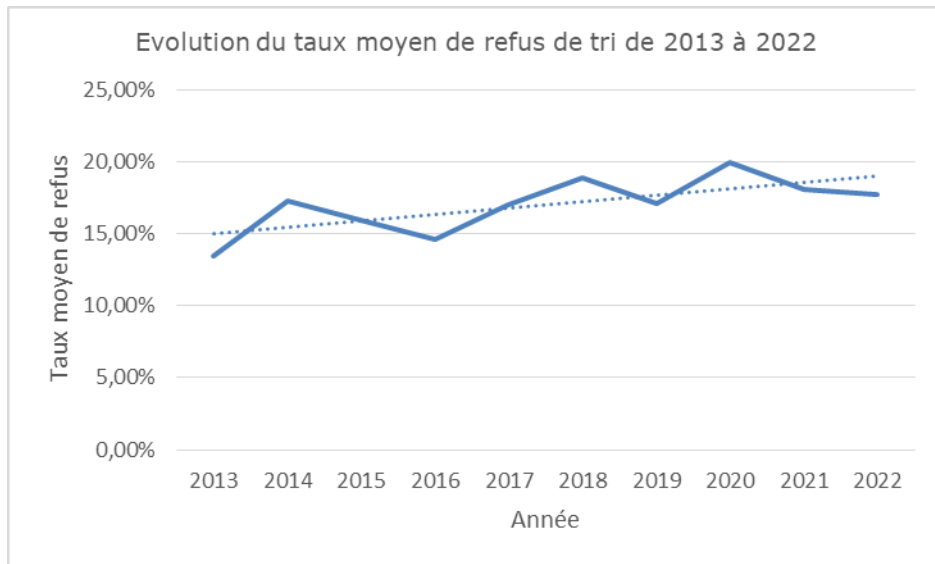
6.4 Refus de tri et performance

Chaque mois une caractérisation des déchets issus du tri sélectif a lieu au centre de tri de Chanceaux-près-Loches.

Date caractérisation	Taux de refus
17 janvier 2022	32,6 %
14 février 2022	20,5 %
14 mars 2022	29,3 %
24 mai 2022	17,0 %
10 juin 2022	15,51 %
7 juillet 2022	15,3 %
2 septembre 2022	24,1 %
22 septembre 2022	6,9 %
13 octobre 2022	10,3 %
24 novembre 2022	7,1 %
1er décembre 2022	16,9 %
Moyenne	17,7 %

	2021	2022	Variation
Taux moyen de refus	18,1 %	17,7%	-2,2%
Erreurs de tri (kg/hab/an)	12,3	11,2	-8,9%

La diminution du taux de refus et des erreurs de tri est due à l'apparition de nouveaux flux triés en centre de tri et jusqu'alors considérés comme des refus.



La baisse amorcée en 2022 s'explique par le changement de centre de tri, capable de trier le flux développement.

2^{EME} PARTIE LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1 Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

1.1 Les modes de gestion

	OMr	Emballages et papiers	Déchets verts	Verre
Collecte	COVED	COVED	COVED	COVED
Transport	COVED jusqu'au centre de transfert de la Riche Mauffrey jusqu'à Sonzay	COVED	COVED	COVED
Traitement	Enfouissement au centre de Sonzay	Centre de tri de Seiches/Loir	Compostage Chanceaux-près-Loches	Saint Gobain

	Déchèteries Esvres et Saint-Branchs	Déchèterie Sorigny
Gardiennage	COVED	Régie
Transport déchets non dangereux	COVED	OURRY
Traitement non dangereux	Voir liste ci-dessous	SUEZ
Transport déchets dangereux	PROTEC	PROTEC
Traitement déchets dangereux	PROTEC	PROTEC

Déchet	Entreprise
Carton	SUEZ
Bois	ECOSYS
Tout-venant	SUEZ
Déchets verts	ECOSYS
Gravats	Carrières de Luché
Plâtre	Eco-granulats
Amiante	COVED

1.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestation	Nom	Durée et échéance du contrat	Montant annuel	Variation N/N-1
Collecte OMR	COVED	6 ans-31/12/2025	759 623 €	1%
Transport des OMr au centre d'enfouissement	MAUFFREY	2 ans - 31/12/2022	76 711 €	10%
Traitement des OMr	SUEZ	2 ans - 31/12/2022	904 953 €	10%
Collecte et traitement du sélectif	COVED	4 ans 31/12/2023	1 095 875 €	17%
Collecte du verre	COVED	3 ans et 9 mois 30/09/2022	86 815 €	9%
Collecte et traitement déchets verts	COVED	5 ans- 31/12/2025	337 139 €	-6%
Collecte et traitement des déchets des marchés	COVED	31/12/2023	14 788 €	-33%
Gardiennage des déchèteries Esvres et Saint Branchs, transport des déchets non dangereux	COVED	4 ans-31/12/2025	587 190 €	40%
Transport et traitement des déchets dangereux des déchèteries Esvres et Saint Branchs et Sorigny	PROTEC	31/12/2025	36 883 €	-46%
Transport et traitement des déchets non dangereux de la déchèterie de Sorigny	OURRY/SUEZ	4,5 ans-31/12/2025	529 396 €	-2%
Fourniture de sacs	SOCOPLAST	3 ans-31/12/2022	61 512 €	4%
Fourniture de bacs	ESE	3 ans- 31/12/2022		
Fourniture de composteurs	QUADRIA		8 784 €	-12%
Logiciel déchèteries	TRADIM	31/12/2022	1 895 €	-7%

2 Budget, coût du service et financement

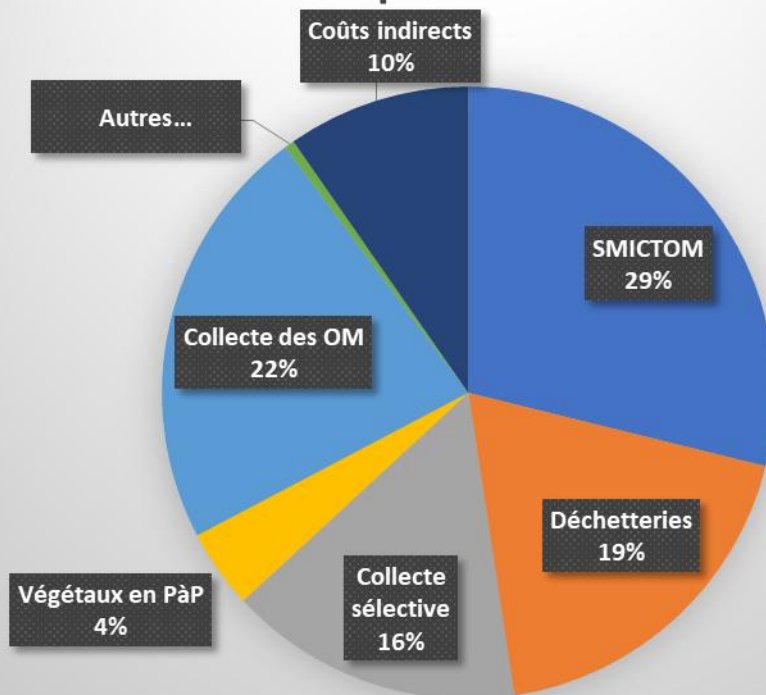
2.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service et les produits

2.1.1 Les charges directes

Chapitre	Article	Observations	CA 2021
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	60611 - Eau et assainissement		79,19 €
	60611 - Eau et assainissement		356,53 €
	60612 - Energie - Electricité		3 270,67 €
	60622 - Carburants		3 858,82 €
	60622 - Carburants		22 806,03 €
	60623 - Alimentation		10,00 €
	60631 - Fournitures d'entretien	Fourniture déchèterie	36,70 €
	60632 - Fournitures de petit équipement	Sacs jaunes	59 220,60 €
	60632 - Fournitures de petit équipement	Fourniture déchèteries	4 903,24 €
	60632 - Fournitures de petit équipement	Bacs biofiltre	747,84 €
	60636 - Vêtements de travail	Déchèterie	3 613,57 €
	6064 - Fournitures administratives	Déchèterie	309,80 €
	6078 - Achats de marchandises. Autres	Achat composteurs	9 948,84 €
	611 - Contrats de prestations de services	Contrat COVED collecte sélective	1 020 151,76 €
	611 - Contrats de prestations de services	Contrats déchèteries	1 031 001,92 €
	611 - Contrats de prestations de services	Contrat COVED collecte déchets verts	357 672,95 €
	611 - Contrats de prestations de services	Contrat COVED collecte marchés	22 231,36 €
	611 - Contrats de prestations de services	Contrat COVED collecte OM	754 894,89 €
	611 - Contrats de prestations de services	Contrat SUEZ traitement OM	895 301,13 €
	6135 - Locations mobilières	Déchèteries	2 922,06 €
	615221 - Entretien de bâtiments	Déchèteries	1 038,00 €
	615232 - Entretien de réseaux	Déchèteries	1 883,88 €
	61551 - Entretien et répar. sur matériel roulant	Déchèteries	22 086,10 €
	61551 - Entretien et répar. sur matériel roulant	BOM OM	21 044,87 €

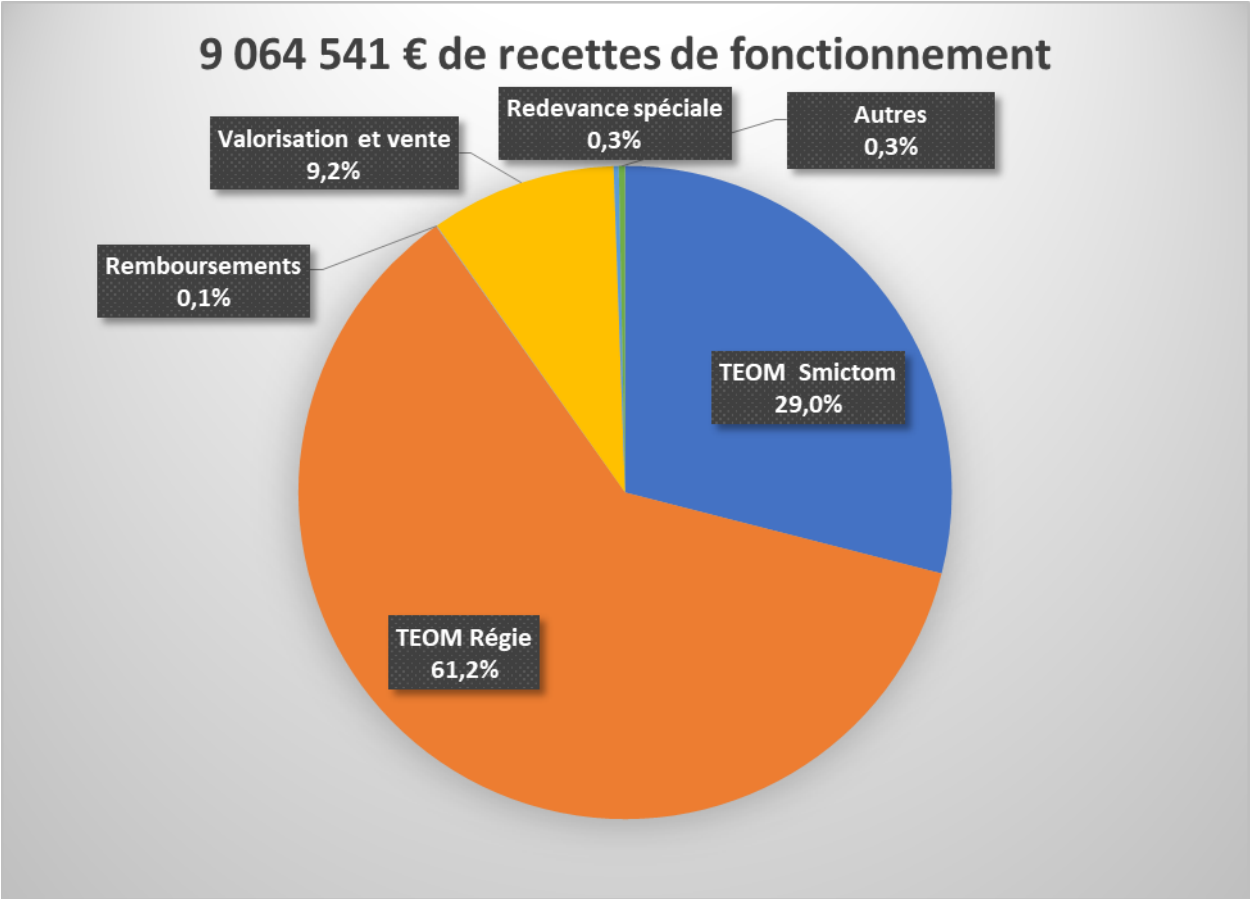
	61558 - Entretien des autres biens mobiliers	CS - Collecte sélective = emballage	418,43 €
	6156 - Maintenance		3 165,03 €
	6156 - Maintenance		1 704,25 €
	6156 - Maintenance		580,53 €
	6182 - Documentation générale et technique		1 325,16 €
	6182 - Documentation générale et technique		933,69 €
	6184 - Versements à des organismes de formation		2 400,00 €
	6228 - Rémun. div. d'interméd. et d'honor.		150,48 €
	6231 - Annonces et insertions		2 431,20 €
	6261 - Frais d'affranchissement		10,49 €
	6262 - Frais de télécommunications		2 002,98 €
	6283 - Frais de nettoyage des locaux		3 104,40 €
	6283 - Frais de nettoyage des locaux		50,40 €
	62878 - Remb. frais à d'autres organismes		25 213,42 €
	6355 - Taxes et impôts sur les véhicules		336,00 €
TOTAL 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			4 283 217,21 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	6488 Charges de personnel		318 678,26 €
TOTAL 012 - CHARGES DE PERSONNEL			318 678,26 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	6541 - Créances admises en non valeur	OM - Traitement des déchets ménager	13,50 €
	65548 - Autres contributions	DECH - DECHETTERIES	680 262,90 €
	65548 - Autres contributions	OM9 - Ordures ménagères résiduels	14 289,60 €
	65548 - Autres contributions	OM - Traitement des déchets ménager	1 382 285,91 €
TOTAL 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			2 076 851,91 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	DECH - DECHETTERIES	10 225,25 €
TOTAL 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			10 225,25 €
CHARGES INDIRECTES	Frais de siège et de direction		632 294,82 €
	Communication		1 772,40 €
	Amortissements comptables		36 407,15 €
TOTAL CHARGES INDIRECTES			670 474,37 €
TOTAL DEPENSES			7 359 447 €

8 093 207 € de dépenses de fonctionnement

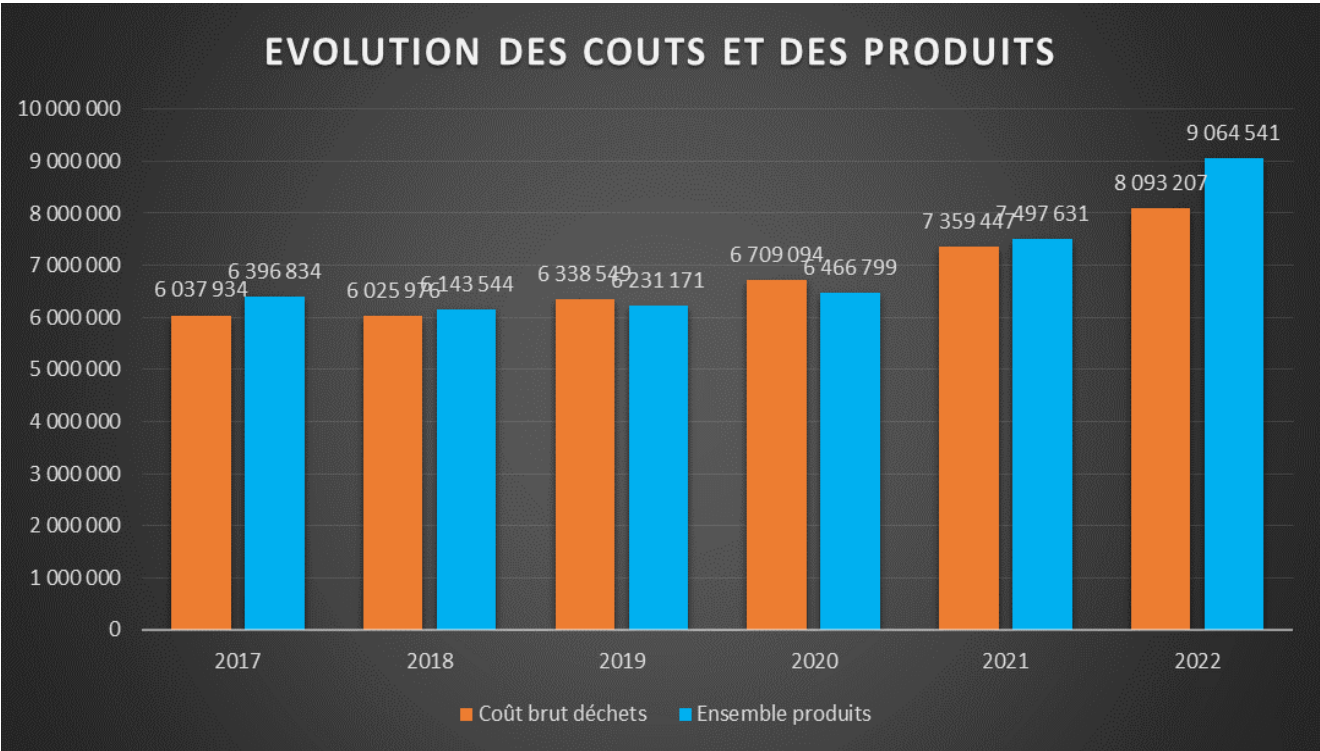


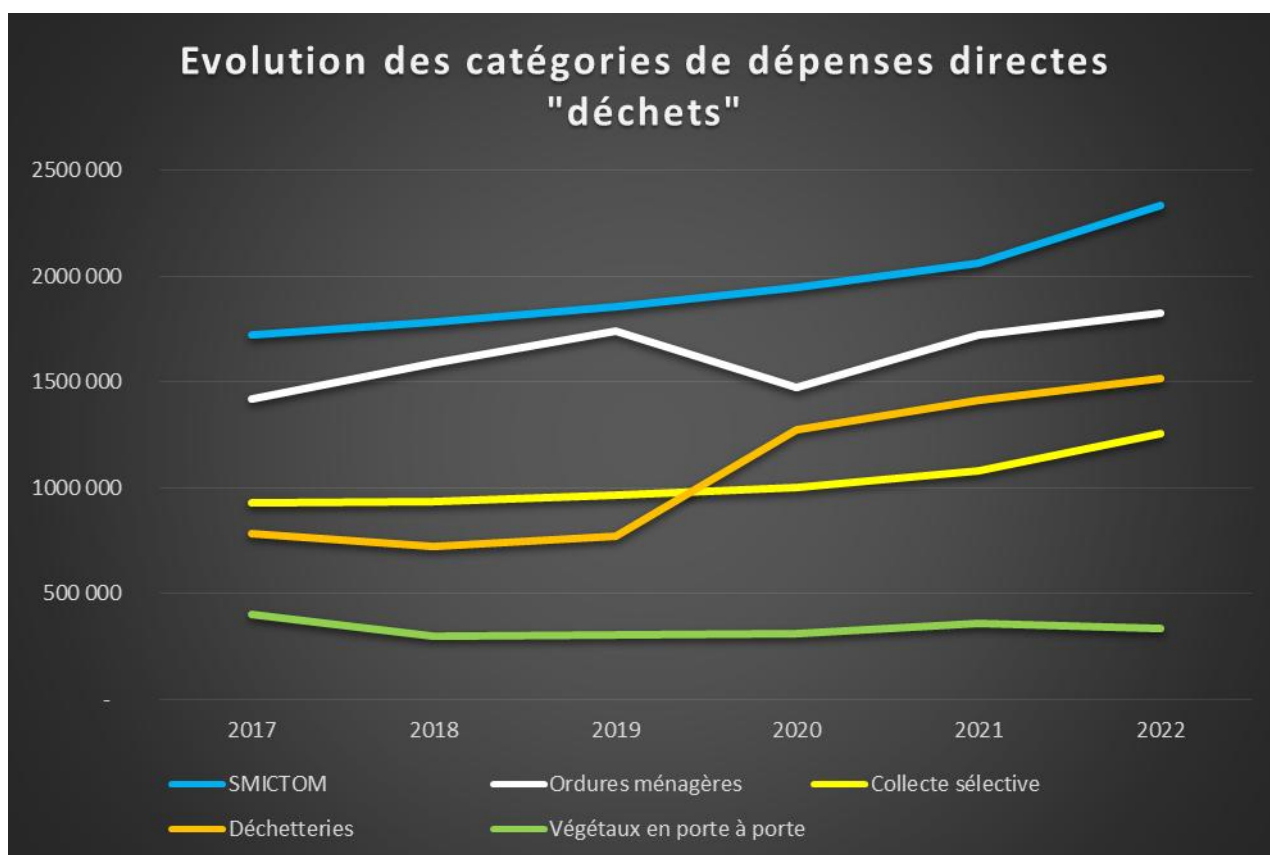
2.1.2 Les produits

Chapitre	Article	Observation	CA 2022
013 - ATTENUATION DE CHARGES	6419-Remboursements sur rémunérat. du person.		3 678,78
	6459 - Remb. s/charges de S.S. et de prévoyance		900,00
TOTAL 013 - ATTENUATION DE CHARGES			4 578,78
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA	70388 - Autres redv. et recettes diverses		153,15
	70612 - Redevance spéciale		22 906,67
	70613 - Abon.ou redev.p/enlèv.des déchets indust	Facturation pros déchèteries	15 142,00
	7078 - Ventes autres marchandises	Valorisation des produits de la collecte sélective	326 520,72
	7078 - Ventes autres marchandises	Valorisation des produits issus des déchèteries	69 312,32
	7078 - Ventes autres marchandises	Vente bacs déchets verts	6 160,00
	7078 - Ventes autres marchandises	Vente de composteurs	1 440,00
TOTAL 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA			441 634,86
73 - IMPOTS ET TAXES	7331 - Taxes d'enlèvement des ordures ménagères		8 174 363,00
TOTAL 73 - IMPOTS ET TAXES			8 174 363,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	7478 - Autres organismes	Soutiens CITEO	429 755,49
	7478 - Autres organismes	Soutiens écoorganismes	10 112,05
TOTAL 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART			439 867,54
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711 - Débits et pénalités perçus	Pénalités COVED	3 000,00
	7711 - Débits et pénalités perçus		1 000,00
	773 - Mandats annul. ou atteints par la déch.		97,02
TOTAL 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			4 097,02
TOTAL RECETTES			9 064 541,20



2.1.3 La répartition des charges et des produits





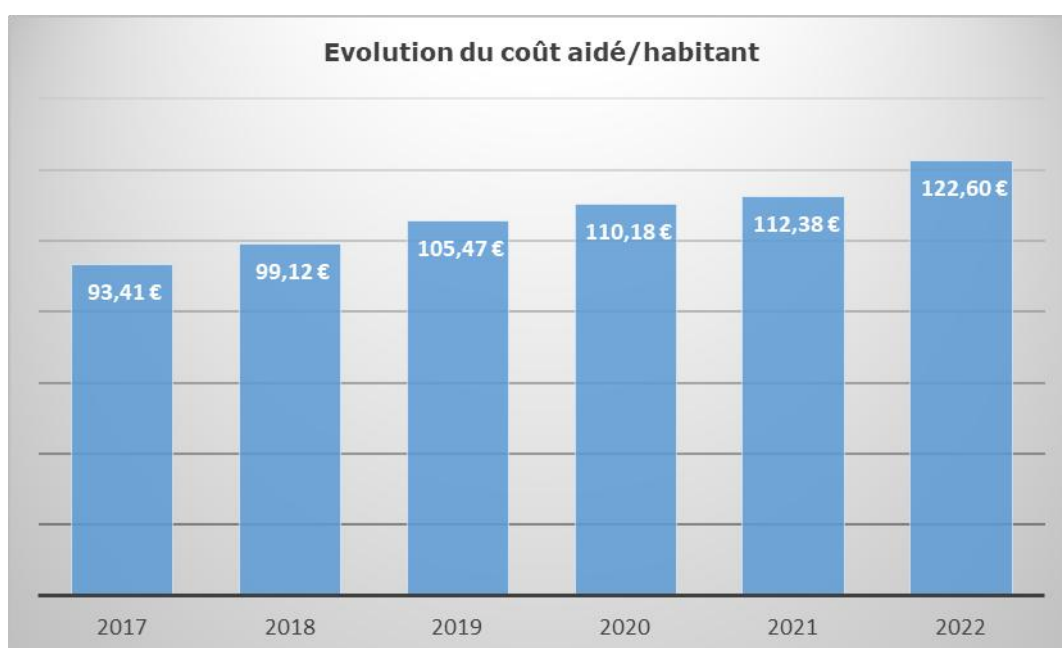
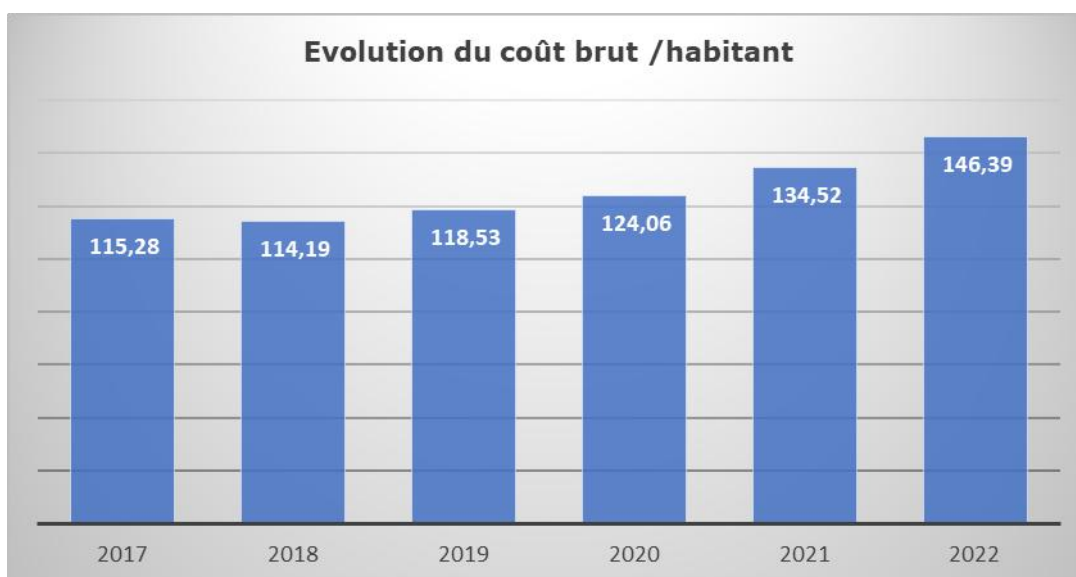
2.2 Coût brut et coût aidé ramené à l'habitant

2.2.1 Définitions

Coût brut : ensemble des charges (structure, collecte, transport, traitement...). Ce coût est exprimé en euros TTC par tonne ou par habitant.

Coût aidé : ensemble des charges (structure, collecte, transport, traitement...) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

2.2.2 Coût tous flux confondus



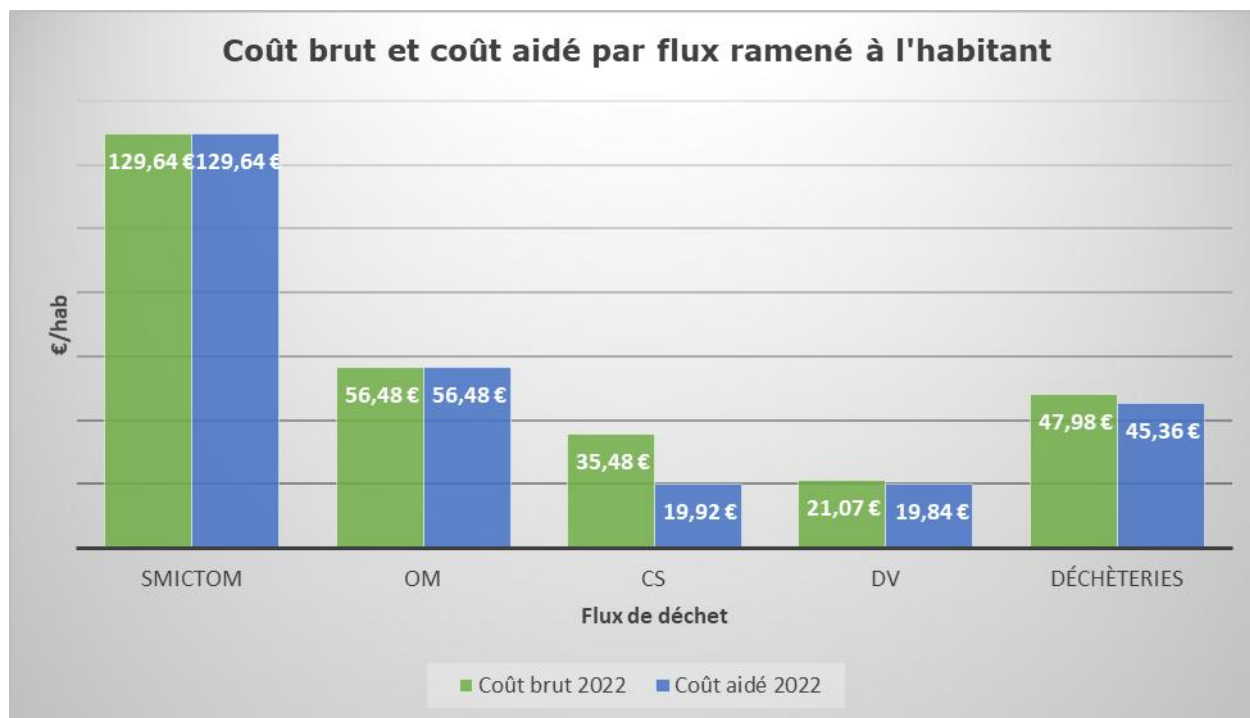
2.2.3 Coût par flux de déchets

Coût brut

	SMICTOM	OM	CS	DV	Déchèteries
2021 (€/hab)	115,07	53,55	35,48	21,07	44,83
2022 (€/hab)	129,64	56,48	40,86	20,16	47,98
Variation n/N-1	13%	5%	15%	-4%	7%

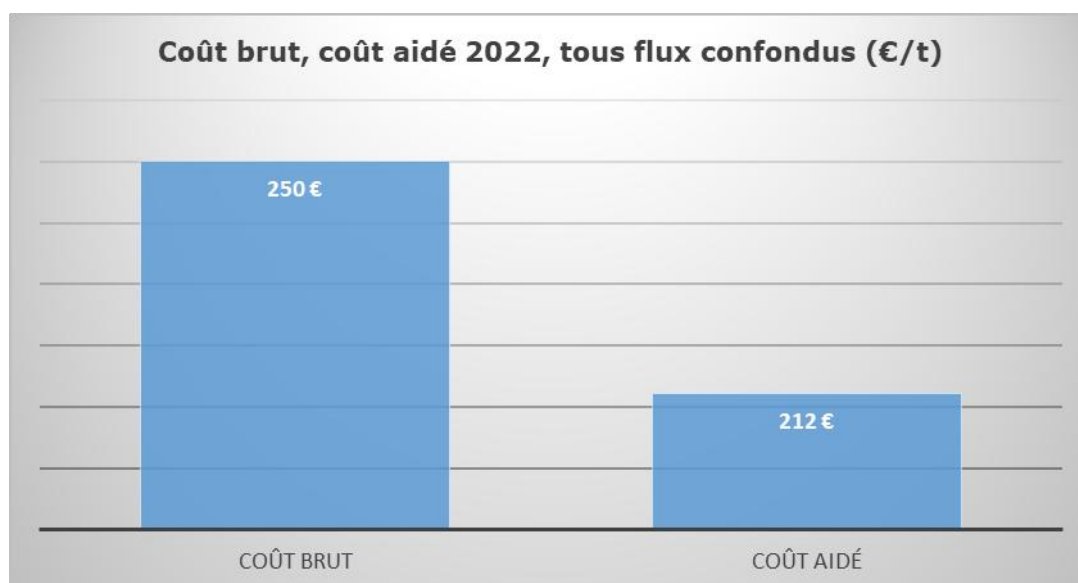
Coût aidé

	SMICTOM	OM	CS	DV	Déchèteries
2021 (€/hab)	115,07	53,55	15,48	20,81	43,03
2022 (€/hab)	129,64	56,48	19,92	19,84	45,36
Variation n/N-1	13%	5%	29%	-5%	5%

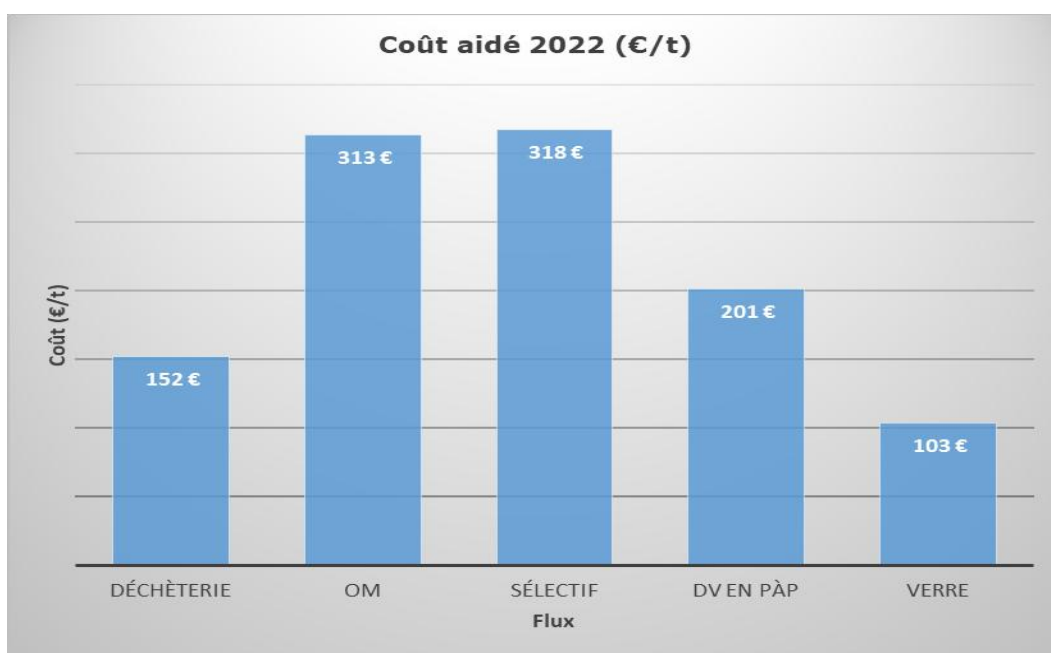
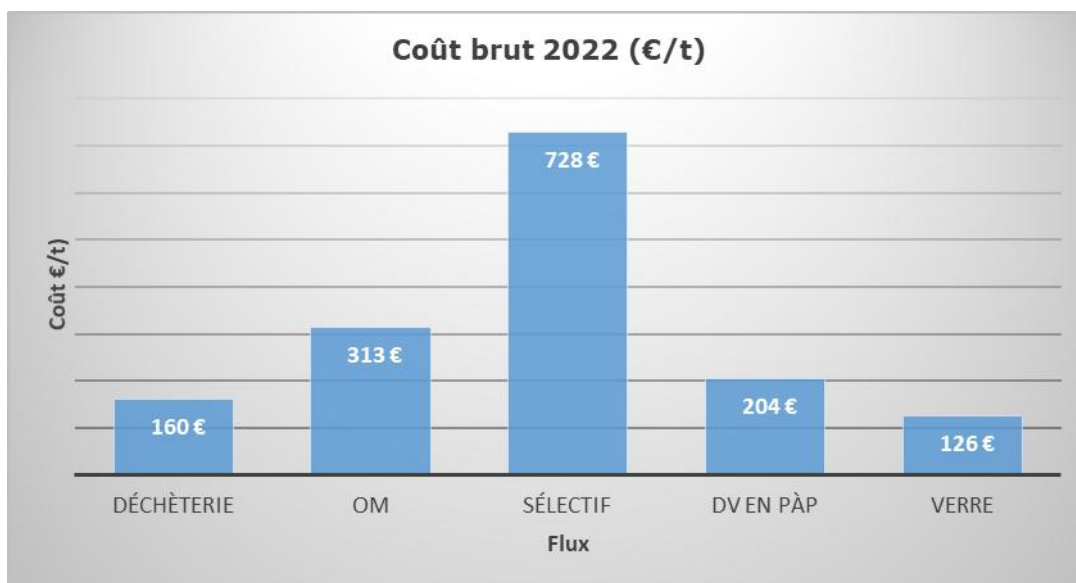


2.3 Coût brut et coût aidé ramené à la tonne

2.3.1 Coût brut et coût aidé tous flux confondus



2.3.2 Coût brut et coût aidé par flux



Flux	Coût brut 2021	Coût brut 2022	Variation
Déchèterie	131 €/t	160 €/t	22%
OM	277 €/t	313 €/t	13%
Sélectif	603 €/t	728 €/t	21%
DV en PàP	160 €/t	204 €/t	28%
Verre	109 €/t	126 €/t	16%

Flux	Coût aidé 2021	Cout aidé 2022	Variation
Déchèterie	125 €/t	152 €/t	22%
OM	277 €/t	313 €/t	13%
Sélectif	222 €/t	318 €/t	43%
DV en PàP	156 €/t	201 €/t	29%
Verre	103 €/t	103 €/t	0%

2.4 Le financement du service public

2.4.1 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le service est financé par la TEOM, taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La Communauté de communes en fixe chaque année le taux par délibération, selon le zonage suivant :

Commune	Zone	Taux 2021
Artannes-sur-Indre	A2	13,32 %
Artannes-sur-Indre	A1	13,32 %
Esvres-sur-Indre	B1	13,32 %
Esvres-sur-Indre	B2	13,32 %
Montbazou-Veigné	C	16,65 %
Monts	D	16,65 %
Saint-Branchs	E1	13,32 %
Saint-Branchs	E2	13,32 %
Sorigny	F2	13,32 %
Sorigny	F1	13,32 %
Truyes	G2	13,32 %
Truyes	G1	13,32 %
Azay-le-Rideau taux plein	H2	19,80 %
Autres communes taux réduit	H1	15,84 %

2.4.2 La redevance spéciale

La mise en place de la redevance spéciale a été validée par le Conseil communautaire par délibération en date du 19 septembre 2013 et confirmée par Touraine Vallée de l'Indre en décembre 2017.

Une convention a pour objet la définition des relations contractuelles entre Touraine Vallée de l'Indre et l'utilisateur non ménager potentiellement redevable, pour la collecte et le traitement de ses déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.

Les usagers non ménagers concernés par cette convention sont les usagers produisant un volume théorique supérieur à 1 540 litres hebdomadaire d'ordures ménagères résiduelles assimilées (soit l'équivalent d'une dotation supérieure à deux bacs 770 litres collectés une fois par semaine).

Les usagers non ménagers produisant plus de 7 700 litres d'ordures ménagères résiduelles assimilées par semaine sont considérés comme produisant trop de déchets pour que ceux-

ci soient assimilés à des déchets ménagers. Ils sortent du service public et doivent faire obligatoirement appel à un prestataire pour l'évacuation et le traitement de leurs déchets. Les usagers non ménagers produisant un volume théorique inférieur à 1 540 litres hebdomadaire d'ordures ménagères résiduelles assimilées ne sont pas assujettis à la redevance spéciale, le montant de la TEOM étant réputée suffire à couvrir le coût du service.